



UNSA Défense
AIA Clermont-Ferrand
161 avenue du Brézet
63028 Clermont-Fd Cedex 2
Tél : 04 73 42 56 92
unsa.aiacf@gmail.com

LE FIL D'ARIANE

• L'EDITO

L'information des adhérents du syndicat UNSA Défense

La trêve des confisNeurs

Le Fil d'Ariane vous aurait bien souhaité une année 'positive'... mais paraît que c'est pas très tendance dans la période. Le Fil d'Ariane vous aurait bien sorti une blague à 2€ genre : "le type qui, à Noël, a fait dîner toute sa famille dehors, au prétexte que tous passaient leur temps rivés sur les portables et à qui la police demande s'il avait un mobile: Moi non, mais eux, oui !"... afin que vous répondiez 'mort de rire'... seulement voilà, le Fil d'Ariane tient trop à vous pour vous faire mourir, fût-ce de rire. **Alors, plus simplement le Fil et toute l'équipe UNSA-Défense, vous souhaitent le bonheur, la santé, l'amour, une belle année, une douce année, une bonne année 2022.**

Je ne me suis pas interdit pour autant de réfléchir à la raison pour laquelle, les uns souhaitent 'Bonne année' tandis que les autres adoptent depuis toujours la formule 'Belle année', ou plus récente encore, la formule anesthésiante 'Douce année'. Sujet léger, je vous le concède... pas tant que ça en fait quand on y pense. Alors profitons de janvier, mois de Janus, le dieu aux deux visages, pour ce petit exercice linguistique.

Des mots siamois en apparence seulement, mais qui ne disent pas la même chose. La 'Bonne année' a pris avec le temps une certaine platitude, la 'Belle année' banalisée à l'extrême donne le sentiment à celle ou celui qui la reçoit, que nos mots ont été soigneusement choisis et on pense à tort que cette formulation agira comme une sublimation de la réalité, comme un filtre sur une photo qui produit l'inverse de l'effet attendu, floute la réalité, et ici en l'occurrence fait douter de la sincérité des propos envoyés. Un simple emballage pour un même cadeau ? Méfiez-vous des imitations !

Il existe pourtant une différence fondamentale entre le bon et le beau... entre la superficialité et le fond des choses, des moments, des instants, de la vie aussi. Employée au féminin, c'est encore pire !!! **Et si la langue française a fait le choix de distinguer ces deux notions, en refusant de les fusionner, c'est peut-être parce que les concepts de bonté et de beauté sont radicalement différents.**

En effet dire qu'une chose est belle, c'est attribuer aux autres la même satisfaction, c'est juger pas seulement pour soi, mais pour autrui. Parler de la beauté comme si elle était une propriété des choses, c'est exiger l'adhésion des autres... or il n'existe pas de jugement esthétique qui pourrait légitimement prétendre à l'assentiment de tous. En effet, on est porté, dans notre quotidien, à qualifier du beau toute une infinité d'objets et de situations. On porte des jugements de valeur sur le monde extérieur en proportion des impressions et des sentiments qu'il nous inspire. Tout le monde est capable de juger beau ce qu'il trouve tel, mais il est toujours difficile de justifier et d'argumenter une telle affirmation. Il ne suffit pas de dire le beau, faut-il encore être apte à justifier ce qui fait cette beauté devant laquelle on s'émerveille !

Le beau est regard et contemplation, il est source d'enchantement de l'âme et se suffit à lui-même. Le bon traduit une réalité divergente, du ressort de l'éthique, celle-là même qui vise et favorise à la fois le bien-être de tous et de chacun.

Heureusement la philosophie réconcilie tout le monde, c'est là le moindre de ses avantages, en définissant le Beau comme étant ce qui est l'objet d'une satisfaction désintéressée et le Bien comme l'acte motivé par le seul devoir moral, la différence entre l'éthique et l'esthétique... **Finalement et tout bien considéré, le Fil d'Ariane et l'UNSA-Défense, désintéressés et motivés par l'engagement qu'ils vous doivent, vous souhaitent donc, à la fois une très belle année et une très bonne année.**

"On n'est pas moins fautif en ne faisant pas ce qu'on doit faire qu'en faisant ce qu'on ne doit pas faire" (Marc Aurèle)
Amitiés. Laurent Tintignac

L'important n'est pas de convaincre, mais donner à réfléchir.

n°176 – Janvier 2022

AU SOMMAIRE

- Calendrier de la paie 2022
- Capital décès des agents publics
- APRS... enfin les textes
- Plan de recrutement civil 2022

- CTM du 13 décembre
- Point d'indice FP... déception
- Eclats de vers
- Meilleurs vœux

C alendrier de la paie 2022

Mois	Date paie
Janvier	Jeudi 27
Février	Jeudi 24
Mars	Mardi 29
Avril	Mercredi 27
Mai	Vendredi 27
Juin	Mardi 28
Juillet	Mercredi 27
Août	Lundi 29
Septembre	Mercredi 28
Octobre	Jeudi 27
Novembre	Lundi 28
Décembre	Mercredi 21

Toul – Maintenant le PAT

Annoncé par la ministre des Armées à la rentrée 2021, **le site de l'AIA Toul, antenne de l'AIA Clermont-Fd, fermera définitivement en 2024/2025, dès la fin programmée du MCO PUMA.**

Voté en Comité Technique Ministériel (CTM) de décembre 2021, la DM, Décision Ministérielle de Restructurations, va enclencher le dispositif et les modalités d'accompagnement associés au PAT, le Plan d'Accompagnement des Transformations (ex PAR).

Les représentants UNSA de l'AIA-CF sont allés à la rencontre des agents de Toul/Phalsbourg les 7 et 8 décembre derniers. Il convient de rappeler que c'est une première dans l'histoire du SIAé, qui connaît ici sa première grande restructuration d'ampleur, conduisant à la fermeture définitive d'un site SIAé.

Une Commission Locale de Restructurations (CLR) devrait se tenir le 19 janvier, présidée par la Directrice de l'AIA, accompagnée par les services RH et sociaux. Viendront ensuite **les Antennes Mobilité Reclassement (AMR)**, instances individuelles, où chacune/chacun exprimera ses vœux et souhaits de mobilité, de départs, de formations, de réorientation professionnelle, de départs éventuels que ce soit en retraite, en IDV ou en rupture conventionnelle, nouveau dispositif issu de la Loi de Transformation Fonction Publique d'août 2019.

L'UNSA SIAé demande à la direction du Service comme à celle de l'AIA de Clermont de faire preuve de toute la souplesse et l'humanité nécessaires face à cette situation difficile. Par ailleurs, l'UNSA-AIA a rencontré le DRH de l'Armée de l'Air et celui de la DGA afin d'ouvrir toutes les possibilités d'accueil pour les agents de Toul. Encore il n'est pas utile de rajouter à l'inquiétude des agents, des formes de management décalées voire abusives, **la Ministre comme le Directeur de la DRHMD ont demandé à l'UNSA de faire remonter toutes les situations qui pourraient s'apparenter à des abus dans ce domaine... ce que ne manquera pas de faire l'UNSA... son travail en fait.**

C apital décès des agents publics maintenu au-delà de 2021

Depuis le début 2021, le capital décès des agents publics a été amélioré, mais pour une seule année. L'UNSA revendiquait depuis sa pérennisation. Ce sera le cas dès à présent. C'est une mesure de justice.



Un peu d'histoire

En 2015, le capital décès d'un agent public était devenu forfaitaire, d'un montant de 13600€. Le montant était réduit à 3400€ lorsque le décès intervenait après 62 ans. Ce qui était pour l'UNSA très insuffisant et une injustice. L'UNSA Fonction Publique demandait depuis lors un retour aux dispositions antérieures, un montant déterminé par la rémunération annuelle. En février 2021, un décret pour cette seule année avait été publié permettant le rétablissement d'un véritable capital décès. **Le décret n° 2021-1860 du 27 décembre 2021 le rend pérenne au-delà en 2022, sans limite de date.**

Le montant du capital décès

Pour les fonctionnaires, il est égal à la dernière rémunération brute annuelle. Cette rémunération comprend le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire. Pour le calcul du traitement, il est utilisé l'indice détenu par le fonctionnaire le jour de son décès. Si le fonctionnaire était âgé de 62 ans et plus et non encore admis à faire valoir ses droits à retraite, le montant du capital décès est égal au quart de la rémunération brute annuelle et le calcul s'opère dans les mêmes conditions que précédemment.

Pour les agents contractuels affiliés à l'Ircantec, le montant du capital décès est égal à la somme des salaires perçus dans les 12 mois précédant la date du décès, diminué de 3400€. Si ce montant est inférieur à 75% des salaires perçus au cours des 12 derniers mois, alors le capital décès sera égal à ce seuil des 75%.

Ces dispositions s'appliquent maintenant aux ayants droits de l'agent décédé à partir du 1er janvier 2021 (conjoint non séparé ou partenaire de Pacs conclu depuis plus de 2 ans a droit à un tiers du capital décès ; Les enfants âgés de moins de 21 ans qu'ils soient légitimes, naturels reconnus, adoptifs ou recueillis au foyer et à la charge du décédé ainsi que les enfants infirmes se partagent à parts égales les deux tiers du capital décès ; En l'absence d'enfants pouvant prétendre au capital décès celui-ci est attribué en totalité au conjoint non séparé ou partenaire de Pacs conclu depuis plus de 2 ans.

UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
Tel : 01 42 22 37 02

Unsa.defense@orange.fr
portail-unsaintredef.gouv.fr
www.unsadefense.com
[@UNSADefense](https://twitter.com/UNSADefense)



A PRS... enfin les textes

Initié et porté par l'UNSA depuis l'origine, ce dossier ouvert en mai 2017 trouve enfin son aboutissement, d'abord par l'inscription d'une ligne budgétaire 2022 de 0,8M€, aujourd'hui par les projets de textes qui seront débattus lors d'une réunion DRHMD le 10 janvier 2022.



Les fonctionnaires, les agents contractuels et les ouvriers de l'Etat du ministère de la défense peuvent percevoir une indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs suivant les dispositions fixées par décret. Cette indemnité de mise en œuvre et de maintenance des aéronefs comporte deux taux :

► **Le taux n°1 attribué aux agents détenteurs d'une habilitation à certifier la remise en service des aéronefs et des équipements, est fixé à 200€ mensuels.**

► **Le taux n°2, attribué aux agents directement chargés de la mise en œuvre et de la maintenance des aéronefs et de l'exécution des travaux correspondants, est fixé à 100€ mensuels.**

Ces taux applicables selon le niveau d'habilitation concernent les agents APRM, APMS, IVC, BNAV. Bien que satisfaisant dans son principe, il importe à l'UNSA-Défense que toutes les fonctions engageant une responsabilité pénale des agents mettant en œuvre ou des aéronefs ou des procédures qualifiantes/certifiantes, relèvent de ce dispositif, **à commencer par les agents habilités COFREND dans les fonctions du contrôle non destructif (CND).**

Je rejoins l'UNSA



P lan de recrutement personnel civil 2022

	Réalisés 2021	Objectifs 2022
Par employeur		
CEMA	1957	2018
SGA	624	830
DGA	158	224
Autres	184	163
Par catégorie		
Cat A	606	769
Cat B	751	991
Cat C	1217	1094
Ouvriers	349	381
Par type de recrutement		
4139-2	691	637
Concours & Sans concours	768	937
4139-3	11	11
Contractuels	1034	1198
BOE-TH	69	45
Veufs/veuves	1	-
Ouvriers	349	381
Pacte		26
TOTAL		
	2923	3235

Les 15 principales familles professionnelles concernées par le plan de recrutement 2022

Ressources humaines	355
Systèmes d'information et com	322
Administration générale	317
Logistique / Supply chain	230
Infrastructure	204
MCO terrestre	199
Finances	178
MCO aéronautique	173
Restauration Hôtellerie Loisirs	161
Opérations en milieu terrestre	122
Renseignement	119
Achats	113
Système d'armes et équipements	101
Santé et sécurité au travail	80
Communication	42

Quelques infos

PERSONNELS A STATUT OUVRIER

► S'agissant des personnels à statut ouvrier, il a été question d'un projet d'instruction modifiant l'instruction n° 154-1/ARM/SGA/DRH-MD du 19 juillet 2021 relative à la nomenclature des professions ouvrières.

L'UNSA Défense y a été favorable car pour elle ce texte améliore les conditions de parcours professionnel.

► Un projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 25 avril 2018 fixant la procédure d'avancement applicable aux personnels à statut ouvrier (PSO) du ministère des Armées a aussi été étudié.

L'UNSA Défense s'est abstenue. Elle avait particulièrement insisté pour qu'un collègue unique soit mis en place. Elle avait aussi demandé que la CAPSO devienne l'instance qui n'existe pas aujourd'hui pour les PSO, à savoir une instance de recours. Pour l'instant, le sujet va faire l'objet d'un groupe de travail.

IL N'Y AURA PAS DE RESTRUCTURATION AU MINARM

► Adieu le PAR, voilà le PAT ! Le projet d'instruction relatif au Plan d'Accompagnement des Transformations (PAT).

L'UNSA Défense portait depuis des années la problématique du sens à donner aux termes « modifications substantielles ». Cette nouvelle rédaction va dans le bon sens, toutefois, force est de constater que souvent les modifications ne sont pas apparentes de suite. La démonstration est faite notamment avec les difficultés actuellement constatées sur la reconnaissance des différents postes tenus par les OE lors de la liquidation de la retraite au titre des travaux insalubres.

L'UNSA Défense a voté favorablement à ce texte car il permet aux agents touchés par ces mesures de bénéficier de tout un dispositif d'accompagnement.

REORGANISATION DE LA DMAé

► Dans la foulée, il a été présenté des projets de texte qui procèdent à la réorganisation de la direction de la maintenance aéronautique (DMAé) dans le cadre de l'achèvement de la transformation de l'administration centrale du ministère (OCM).

L'UNSA Défense s'est abstenue car pour elle cette réorganisation aura un impact sur le parcours professionnel des agents.

TRANSFORMATION DES ETATS-MAJORS, DIRECTIONS, SERVICES

Et enfin, l'UNSA Défense s'est abstenue sur le projet d'arrêté désignant les mesures de transformation des états-majors, directions, services et établissements publics relevant du ministère des Armées ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement.

Car bien que permettant aux agents touchés par ces mesures de bénéficier de tout le dispositif d'accompagnement évoqué ci-dessus, il s'agit surtout de valider des mesures d'organisation qui impactent la situation des agents.

L'UNSA Fonction Publique déplore que le gouvernement n'ait pas su apporter une réponse simple et concrète aux agents publics qui voient, tous, leur pouvoir d'achat diminuer. **Avec 2,8% d'inflation sur 12 mois, le décrochage des salaires de la fonction publique est maintenant une réalité.**

Le SMIC, lui, devrait augmenter de 0,6%. **Le minimum de traitement sera porté à l'indice 342 ou 343. Cela se traduira par des débuts de grilles identiques pour les catégories B et C. C'est-à-dire un tassement salarial. Cette situation montre une nouvelle fois les limites de la politique salariale du gouvernement**

Le gouvernement a refusé une nouvelle fois de revaloriser la valeur du point d'indice, seule solution pour contrer l'inflation et apporter une réponse à tous les agents fonctionnaires comme contractuels. **Pour l'UNSA Fonction publique c'est une faute politique.**

Les ministres auront beau jeu de demander au patronat des efforts salariaux. L'UNSA Fonction Publique constate que les employeurs publics et le gouvernement en tête sont loin d'être des employeurs exemplaires alors que de leur côté les agents publics continuent, sans faiblir, de servir sans faille l'intérêt général et les français. **Une revalorisation générale des salaires publics s'impose plus que jamais.**



ÉCLATS DE VERS... Être le roseau...

Le chêne se pensant si viril
Ne redoutant ni l'automne ni avril
Moquait ce roseau d'allure si fragile
Une prétention bien puérile
Malgré ces racines, peut-être mille
Dans la tempête à vanter son nombril
Deviend soudainement inutile
Le roseau dans ces moments difficiles
Plie mais ne rompt pas, vacille
Lui, passant pour tous, pour si futile
N'efface jamais l'essentiel, l'indélébile.

Belle comme du Céline
Gardez cette morale
La défiance, l'arrogance
Du venin, rarement anodines
Le silence... parfois... vital
La fragilité, l'humilité, la nuance
Tous ces mots sans importance
Parce que ma bouche se met en pause
Croyez-vous que mon cœur se repose ?



Toute l'équipe UNSA-Défense, ses responsables, délégué(e)s, militant(e)s, adhérent(e)s se joignent au Fil d'Ariane pour vous présenter leurs meilleurs vœux 2022. Et si c'était votre tour de rejoindre l'UNSA-Défense en 2022 ? Contactez vos délégués(e)s.